

MAIRIE DE SAINT ANTOINE DE BREUILH

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13 Mars 2012

Date de convocation 06 Mars 2012

PRESENTS : MM. GALLOT Christian, BOISSENOT Jean-Marc, REY Jean Louis, Mme JONQUILLE Valérie, MM. REY Eric, HERITIER Thierry, GENESTE Daniel, ROBERT Jean Louis, MOUTREUIL Michel, LABATUT Michel, Mme MAIGRE Annie, M. NOBLE Christian.

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR : Mme SAMSON Anne à M. BOISSENOT Jean Marc, Melle SCRIGNAC Anne Laure à Mme JONQUILLE Valérie

EXCUSEE : Mme LEY Karine

ABSENTS : M. REQUIER Stéphane, Mme GONDAT Nathalie, M. ZIEBA Jean-Rémy, Mme LABATUT Mellie.

M. Jean Louis REY a été désigné comme secrétaire de séance.

Présentation du compte rendu de la réunion du 31 Janvier 2012 par M. Jean Marc BOISSENOT.
Pas de remarque sur le compte rendu, il est adopté à l'unanimité.

Pour la présentation et le vote des comptes administratifs, Monsieur Christian GALLOT, Maire, quitte l'assemblée. Monsieur Jean Marc BOISSENOT, prend la présidence de l'assemblée

Comptes administratifs 2011

Le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOISSENOT, approuve à l'unanimité les comptes administratifs de l'année 2011 qui présentent les réalisations comptables en dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

Comptes Administratifs Résultats 2010	Commune	Logement social	Transport Scolaire	Assainissement
Dépenses Fonctionnement	1 487 288,59	1 506,11	23 223,31	46 528,71
Recettes Fonctionnement	2 102 011,45	6 530,22	20 142,38	119 717,74
Résultat de Fonctionnement	+ 614 722,86	+ 5 024,11	- 919,07	+ 73 189,03
Dépenses Investissement	671 038,73	4 035,42	4 437,49	711 002,45
Recettes Investissement	1 448 252,30	2 620,00	47 806,51	493 630,45
Résultat d'Investissement	+ 777 213,57	- 1 415,42	+ 43 369,02	- 217 372,00
Excédent TOTAL	+ 1 391 936,43	+ 3 608,69	+ 44 288,09	- 144 182,97

Monsieur Gallot réintègre l'assemblée.

Approbation des comptes de gestion dressés par le receveur

Le conseil municipal,

- Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2011 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats

Après examen des éléments comptables et compte tenu du résultat excédentaire de la section de fonctionnement, le conseil décide d'affecter à la section d'investissement pour 2012 la somme de:

- 277 200 € sur le budget de la commune
- 2 620 € sur le budget du logement social

Régies de recettes

Le Conseil Municipal

Valide :

- la délibération relative à la nomination des régisseurs titulaires et suppléants pour la régie de la bibliothèque

Tondeuse frontale

Vu le prix de la tondeuse frontale adaptable sur le matériel existant, décide de ne pas procéder à l'acquisition de ce matériel et de lancer une consultation pour un Tracteur Tondeuse correspondant aux besoins de la collectivité.

Demande de participation SIVOS de La Force

Le SIVOS de LA FORCE sollicite pour 2011, une participation aux frais de fonctionnement pour 3 enfants de la commune fréquentant le collège Max Bramerie et utilisant les installations sportives mise à disposition par le syndicat.

Le conseil municipal,

Décide de donner une participation de 30,00 € par enfant, et pour les 3 enfants de la commune, au SIVOS de La Force pour 2011.

Fête du Breuilh 18 Août 2012

La commission culture et fêtes communale s'occupe de manifestations communales et notamment des fêtes de hameaux.

Pour l'organisation de la fête du breuilh le 18 Août 2012, la commission prévoit l'animation musicale avec l'intervention

- De la chanteuse Sandra LODYMA et du chanteur Philippe GOYAUD pour une prestation s'élevant à 770 Euros répartie comme suit : La chanteuse 400 Euros, le chanteur pour 170 Euros et l'Association AMANO pour la Sonorisation 200 Euros.

Le Conseil Municipal,

Donne son accord pour la prise en charge des frais liés à l'animation organisée par la commission culture et fête pour la fête du breuilh le Samedi 18 Août 2012 à savoir la prestation des chanteurs, la sonorisation, les repas des intervenants et la SACEM.

11°) Orientations Budgétaires 2012 :

Monsieur Jean Marc BOISSENOT présente et commente au conseil municipal les différents projets en cours de réalisations, ceux qui vont débiter dans le courant de l'année 2012 et ceux à engager, avec les subventions accordées et celles pouvant être obtenues par la commune pour chaque dossier.

Travaux engagés

- ♦ Les travaux de rénovation du Pigeonnier sont en cours et seront terminés Fin Avril
- ♦ Vont débiter les travaux de la Bibliothèque et les travaux de la Salle de l'Etoile
- ♦ Les divers travaux de mise aux normes et d'aménagement du Bâtiment des Services Techniques sont en cours
- ♦ Les plis de l'appel d'offres pour la mairie ont été ouverts, l'étude des offres est en cours, les travaux commenceront dans le courant du 1^{er} semestre 2012
- ♦ Une consultation va être lancée pour des travaux d'aménagement du bureau de poste et d'un commerce dans le bâtiment situé place de la halle

Sont à prévoir

- ♦ L'aménagement de la cour de l'école Pierre Tillet
- ♦ Des travaux sur les toitures du Temple et du Presbytère de St Aulaye.
M. Christian Gallot précise qu'il s'est rendu sur place avec une entreprise, un devis va être établi pour avoir déjà une idée des travaux à réaliser.
M. Jean Marc Boissenot propose de prévoir une provision de 10 000 € par an en section de fonctionnement pour l'entretien des bâtiments
- ♦ La rehausse et allongement de la salle de Sports avec avancée côté sud pour la pose d'un toit photovoltaïque.
- ♦ Le projet d'aménagement du bourg. La DETR a été sollicitée pour ce projet.

- ♦ Les travaux d'aménagement de la dépendance sud du pigeonnier (ravalement de façades, Toiture et raccordement aux réseaux Electricité et eau
- ♦ L'éclairage public : du stade, l'effacement des réseaux BT/EP et France Télécom du village de St Aulaye ainsi que l'effacement des réseaux au village du Breuilh. Les deux premiers dossiers sont chiffrés mais pour le village du Breuilh, la commune n'a pas reçu l'évaluation.
- ♦ Les travaux de rénovation des façades et toiture de l'ancienne boucherie.
- ♦ Les études de maîtrise d'œuvre pour le projet de la halle
- ♦ L'étude du PLU
- ♦ Une somme pour des travaux de voirie. M. Christian GALLOT expose que certaines routes sont dégradées suite au gel. Il a fait le tour avec M. Daniel GENESTE, une évaluation est en cours.
- ♦ La piste de courses à pied

Sur le budget assainissement

- ♦ La révision du Schéma d'Assainissement (en section de fonctionnement)
- ♦ La maîtrise d'œuvre pour l'étude de l'extension de l'assainissement collectif (AVP et APS)

Tous ces projets sont à réaliser, mais lors de l'établissement du budget primitif 2012, des priorités devront être définies.

Monsieur Jean Louis Robert, retenu par d'autres obligations, quitte l'assemblée à 20h40.

Aménagement d'un local pour le Bureau de Poste Place de la Halle- Consultation d'entreprises

M. le Maire présente l'étude et la préparation d'un dossier de consultation pour les travaux d'aménagement du futur local du bureau de Poste qui se situera Place de la Halle. Ce bâtiment nécessite des travaux d'aménagement que la collectivité devra réaliser avant d'engager un bail commercial.

Pour entreprendre ces travaux il est indispensable de faire intervenir des entreprises sur le chantier. Il soumet au conseil le dossier et les plans qui ont été élaborés pour réaliser une consultation d'entreprises pour les lots suivants : LOT 1 Maçonnerie, LOT 2 Cloisons intérieures, LOT 3 Electricité, LOT 4 Sanitaires Plomberie, LOT 5 Huisseries extérieures bois, LOT 6 : Grilles de protection, LOT 7 Peinture, LOT 8 Carrelage.

Le Conseil Municipal,

Décide de lancer une consultation des entreprises dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour l'aménagement d'un local pour le bureau de Poste **PLACE DE LA HALLE**, avec publicité sur le site du PAYS DU GRAND BERGERACOIS et affichage en Mairie.

Définit les critères de jugement des offres et coefficients de pondération applicables.

Aménagement d'un local commercial Place de la Halle – Consultation d'entreprises

M. le Maire expose que la partie Nord du bâtiment transversal situé place de la Halle intéresse une personne qui souhaite le louer en vue d'y installer un commerce.

Ce bâtiment nécessite des travaux d'aménagement que la collectivité devra réaliser avant d'engager un bail commercial.

Pour entreprendre ces travaux il est indispensable de faire intervenir des entreprises sur le chantier. Il soumet au conseil le dossier et les plans qui ont été élaborés pour réaliser une consultation d'entreprises pour les lots suivants : LOT 1 maçonnerie, LOT 2 Cloisons intérieures, LOT 3 Electricité, LOT 4 Sanitaires-Plomberie, LOT 5 Huisseries extérieures bois, LOT 6 Peinture, LOT 7 Carrelage.

Le Conseil Municipal,

Décide de lancer une consultation des entreprises dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour l'aménagement d'un local à usage commercial dans le bâtiment situé **PLACE DE LA HALLE**, avec publicité sur le site du PAYS DU GRAND BERGERACOIS et affichage en Mairie.

Définit les critères de jugement des offres et coefficients de pondération applicables.

Information sur travaux au local commercial 53 Bis Av du Périgord

Le Conseil Municipal,

Prend acte du devis d'un montant de 1 895,00 € HT et 2 266,42 € TTC, validé auprès de l'entreprise Eric ROY pour la réalisation de travaux de consolidation du linteau en pierres du local commercial 53 Bis Avenue du Périgord.

Information sur travaux supplémentaires à la dépendance sud du Pigeonnier

Le Conseil Municipal,

Prend acte des devis validés pour la réalisation de travaux supplémentaires sur la dépendance sud du pigeonnier soit :

- Consolidation de la charpente 820,00 € HT soit 980,72 € TTC
- Pose du coffret 220,00 € HT soit 263,12 € TTC

Contrat de maintenance pour le matériel Restaurant scolaire et salles communales

Le Conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du contenu et des modalités du contrat de maintenance proposé par la Société SAS PERIGORD FROID.

Accepte la proposition comprenant l'ensemble des matériels et prévoyant 3 visites annuelles pour les matériels de climatisation, deux visites pour les matériels frigorifiques et une visite annuelle pour les autres matériels pour un montant fixé pour l'année 2012 à 2 870,00 € HT soit 3 432,52 € TTC.

Projet d'acquisition d'un terrain à la «Grande Métairie»

M. Jean Marc BOISSENOT expose au conseil municipal qu'il a rencontré Mme Anne Emmanuelle DUPUY-AVERSENG propriétaire de parcelles sises «la grande Métairie» section ZA n° 2 et «aux palanques» section ZA n° 3. Ces parcelles sont mitoyennes de la propriété de la commune sur laquelle se situe le plan d'eau de «grande Métairie».

Mme Anne Emmanuelle DUPUY-AVERSENG propose la cession d'une partie de la parcelle ZA n° 2 pour une superficie de 2 hectares 90 ares environ et la totalité de la parcelle ZA n° 3 d'une superficie de 3 ares 36 centiares. Elle demande que les frais de géomètre pour la délimitation du bien ainsi que les frais d'acte notarié soient supportés par la commune.

MM Jean Louis REY et Thierry HERITIER exposent que dans le cadre de l'aménagement du plan d'eau, ce terrain intéresse la commune mais demandent de proposer également à Mme Anne Emmanuelle DUPUY-AVERSENG, l'achat d'une bande de 10 m au nord de sa maison, afin de disposer d'un passage un peu plus large.

Le Conseil municipal,

Est intéressé par l'acquisition à Mme Anne Emmanuelle DUPUY-AVERSENG : d'une partie de la parcelle ZA n° 2 pour une superficie de 2 hectares 90 ares environ, de la totalité de la parcelle ZA n° 3 d'une superficie de 3 ares 36 centiares et d'une bande d'au moins 10 m de large au nord de sa maison.

- Décide de fixer à 0,30 €/m² le prix d'achat des terrains nécessaires au projet d'aménagement du plan d'eau de «Grande Métairie»

- La commune prendra à charge les frais de géomètre ainsi que les frais de notaires.

Demande de transmettre cette proposition à Mme Anne Emmanuelle DUPUY-AVERSENG.

Renforcement réseaux «Village du Breuilh» - Travaux d'éclairage public et enfouissement de réseau Télécom

Monsieur le Maire expose que le SDE 24 doit effectuer des travaux de renforcement basse tension dans le village du «Breuilh» et en coordination avec ces travaux (programme FACE B 2012) il expose qu'il conviendrait d'effectuer :

- L'éclairage public
- L'enfouissement des réseaux de télécommunication (génie civil)

En vertu de la convention de transfert de compétence conclue avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, ce dernier a vocation pour effectuer l'étude et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Concernant le réseau de télécommunication, la partie câblage et dépose du réseau aérien sera réalisée par l'opérateur.

Le conseil municipal :

- ACCEPTTE le principe de cette opération,
- DECIDE de confier le projet au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne.

Effacement de réseaux «Village de St Aulaye» - Convention de servitude avec le Syndicat Départemental d'énergie de la Dordogne (SDE24) – canalisations souterraines

Les travaux concernant la ligne électrique «**280/410 volts issue du poste «Saint Aulaye»**», réalisés par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE ont occasionné un passage de lignes souterraines sur le domaine communal.

Les parcelles concernées sont celles cadastrées section AO n° 167 et ZI n° 38.

Le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement M. Jean Marc BOISSENOT 1^{er} adjoint à signer l'acte notarié régularisant la servitude accordée au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE.

Acquisition d'un mât pour pose d'une enseigne

Le Conseil Municipal,

Valide la proposition de la Société «Matériel de Réseaux» pour l'achat d'un mât de 4 m 50 Modèle Hautbois pour un montant de 657,44€ HT et 786,30 € TTC pour la pose de l'enseigne du marché

Droits de préemption Urbain

Le Conseil Municipal

Renonce à l'exercice de son droit de préemption urbain concernant :

- le terrain situé en zone UC et N du PLU, au lieu dit «L'Escalle» Section AD n° 191, pour une contenance de 09 a 95 ca appartenant à M. EYMOND Pierre.
- le l'immeuble situé en zone 1 UA du PLU, au lieu dit «Cote du Pissot» 356 Route du Breuilh, Section AC n° 300 et 311 pour une contenance de 08 a 30 ca, appartenant à M. EYBRARD Bernard et Mme QUILLAUD Josette.
- l'immeuble situé en zone UB du PLU, au lieu dit «Les Novettes Est» 145 Avenue du Périgord, Section ZC n° 114 et 171 pour une contenance de 18 a 20 ca, appartenant à M. ARNAUDEAU Jean.

Avenant à la convention portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités locales, entre la Préfecture et la commune

Par délibération en date du 05 Mars 2010 le conseil a autorisé la télétransmission, par voie électronique via l'application ACTES, des actes soumis au contrôle de légalité

La convention relative à la télétransmission a été signée avec la Préfecture de la Dordogne le 25 Mars 2010.

Ce programme ACTES conçu par le Ministère de l'Intérieur comporte un nouveau module «ACTES Budgétaires» qui offre la possibilité aux collectivités de dématérialiser les actes budgétaires et financiers à compter du 1^{er} Janvier 2012.

Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à un échange dématérialisé des actes budgétaires avec la Préfecture, Monsieur le Maire propose d'adhérer au dispositif de télétransmission et de signer un avenant à la convention en vigueur. Il donne lecture du projet d'avenant à la convention précisant les conditions de mise en œuvre de la télétransmission des actes budgétaires.

Les documents pouvant être télétransmis sont les suivants :

- Budget primitif
- Budget supplémentaires
- Décisions modificatives
- Compte Administratif

Le conseil municipal,

Approuve le processus de télétransmission des actes budgétaires de la collectivité,
Autorise la signature de l'avenant à la convention portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes budgétaires de la commune

Courtage aux enchères de biens de la commune – Agora Store

La plateforme de courtage aux enchères par Internet est un outil dynamique qui permet aux collectivités de mettre en vente, tout au long de l'année, des produits réformés.

Ce site sera ouvert gratuitement à tous les acheteurs (particuliers, professionnels, associations et autres collectivités) préalablement inscrits. Ces ventes sont conclues systématiquement avec le plus offrant.

Cette action s'inscrit profondément dans une démarche de développement durable.

Cette plateforme de courtage aux enchères permet de recycler le matériel arrivé en fin de vie ou qui ne sert plus, au lieu de le jeter. Il s'agit d'un recyclage qui respecte l'environnement et qui est donc éco-responsable : c'est une vraie alternative à la mise à la déchetterie.

Il s'agit en même temps d'un service économique puisqu'il génère une source de financement en réintégrant directement le bénéfice des ventes du matériel réformé tout en assurant la transparence et la mise en concurrence des ventes.

Le matériel n'est jamais livré mais enlevé sur place et il est vendu en l'état (nous ne pouvons pas proposer de garantie).

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'autoriser la commune à effectuer la vente aux enchères de biens à travers le site de courtage en ligne AgoraStore.fr

Le Conseil Municipal,

Approuve la proposition de Monsieur le Maire, et l'autorise à faire les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces nécessaires concernant cette décision.

Délibération sur la date de fusion des CDC

Dans le cadre de la Réforme Territoriale, Monsieur le Préfet a arrêté le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale le 28 Décembre 2011. Ce schéma prévoit la fusion de la Communauté de Communes de Montaigne avec la Communauté de Communes du Guronnois.

Le calendrier doit être établi en fonction de la date de la fusion qui doit intervenir au 1^{er} Janvier 2013 ou au 1^{er} Janvier 2014.

Les conseils municipaux devront délibérer sur la date de fusion dans les 3 mois.

Opération d'Investissement d'Éclairage Public : «Village de St Aulaye»

La commune de **SAINT ANTOINE DE BREUILH** est adhérente au **Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne**, et a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants

- Village de St Aulaye

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de **54 061,71 €**

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne.

A la fin du chantier, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 50 % de la dépense nette HT, s'agissant de travaux de renouvellement.

La commune de ST ANTOINE DE BREUILH

- s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24
- s'engage à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

Le Conseil Municipal :

- **Donne mandat** au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE de faire réaliser, pour le compte de la commune, les travaux qui viennent de lui être exposés,
- **Approuve** le dossier qui lui est présenté,
- **S'engage** à régler au Syndicat Départemental d'Energie de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues.

**Programme Environnemental des Réseaux d'Opérateurs Téléphonique :
«Village de St Aulaye»**

Dans le cadre des programmes de dissimulation de réseaux qui s'inscrivent dans la démarche environnementale poursuivie par l'ensemble des collectivités territoriales de la Dordogne, le SYNDICAT DEPARTEMENTAL a conclu une convention cadre avec l'opérateur de télécommunications «FRANCE TELECOM», qui définit les modalités techniques, administratives et financières de dissimulation des réseaux de télécommunications aériens, à laquelle peuvent faire appel les communes qui le souhaitent et dont les termes sont rappelés dans le projet de convention qui vous est aujourd'hui présenté.

Dans l'esprit du projet d'effacement de réseaux d'électrification existant sur la commune, il est opportun de prévoir, corrélativement, l'enfouissement des faisceaux aériens de télécommunications, qui contribuera à parachever l'action environnementale engagée.

Les travaux de génie civil, à savoir : tranchées, gaines et chambres de tirage, à la charge de la commune, sont menés sous la direction du SYNDICAT DEPARTEMENTAL et qu'à l'issue de leur exécution, la partie câblage et la dépose du réseau aérien sont assurés par l'opérateur.

Le projet présenté à cet effet par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL prévoit les travaux suivants :

Travaux de génie civil à la charge de la commune (tranchée commune, gaines et chambre de tirage)

- pour un **montant TTC de 16 551,35 €**

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE.

Monsieur le Maire précise que le montant des travaux sera réglé par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL à l'entreprise. La collectivité devra rembourser ces sommes

Monsieur le Maire s'engage au nom de la commune à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues.

Le Conseil Municipal :

- **Désigne**, le SYNDICAT DEPARTEMENTAL en qualité de maître d'ouvrage désigné, pour faire réaliser pour le compte de la commune, les travaux suivants :

Village de Saint Aulaye

- **Approuve** les plans et devis estimatifs relatif aux travaux,
- **S'engage** à rembourser au SYNDICAT DEPARTEMENTAL les sommes dues,
- **S'engage** à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune.

Prestation assistance en matière d'assainissement collectif

Le Conseil Municipal,

Valide la proposition du Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche pour l'assistance technique à maître d'ouvrage dans le cadre de l'exploitation et de la gestion des ouvrages d'assainissement pour un montant de 800 € HT pour l'année 2012.

Renouvellement du contrat de maintenance climatisation commerce 53 Av du Périgord

Le Conseil municipal,

Accepte les propositions de maintenance pour 2012 établies par la Société SAS Périgord Froid pour :

- de la climatisation du local commercial 53 Avenue du Périgord pour un montant de 130,00 € HT et 155,48 € TTC, comprenant les contrôles obligatoires et 2 visites annuelle.
- de la climatisation du local commercial 53 Bis Avenue du Périgord pour un montant de 130,00 € HT et 155,48 € TTC, comprenant les contrôles obligatoires et 2 visites annuelle

Salle de sports – Projet de rénovation du bâtiment et pose de panneaux photovoltaïques en toiture

M. Jean Marc BOISSENOT rappelle au conseil municipal sa délibération n° 12 du 31 janvier 2012 portant sur le projet d'installation de panneaux photovoltaïques intégrés en toiture permettant la réfection de la toiture tout en rentabilisant le projet.

Le bâtiment nécessite une rénovation et dans cette perspective il conviendrait de réaliser une extension portant la surface de toiture côté sud à 680 m2 environ au lieu des 400 m2 actuels.

L'étude portée par la Société SUNNCO a permis de fixer le tarif proposé par ERDF Une demande de subvention doit être sollicitée auprès du Conseil Régional d'Aquitaine dans le cadre des « appels à projet photovoltaïque ».

Une étude pour la rénovation et extension du bâtiment a été également demandée.

M. le Maire demande au conseil municipal son avis afin de lancer les études et demandes de financement nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Le Conseil municipal,

Après avoir pris connaissance de l'estimation prévisionnelle du projet,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à lancer les études nécessaires afin de présenter au conseil municipal lors de sa prochaine séance, les documents d'études ainsi que le plan de financement du projet qui permettront de prendre une décision dans le cadre du budget primitif 2012.

Information sur l'achat de Matériel

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal d'acquisitions effectuées.

- Société NERESSY : 1 Echelle transformable 3 plans pour les services techniques pour un montant de 394,14 € TTC

- Société CHANCEAULME : 1 cuve de 1500 l pour l'atelier des services techniques pour un montant de 1 231,88 € TTC

Le Conseil Municipal,

Prend acte de ces acquisitions

La séance est levée à 21 h 45.